1 – L’Assemblée et le ministère

Si les frères aiment mieux que toutes leurs réunions soient des réunions de frères comme tels, c’est fort bien : je n’ai pais d’objection à cela, et je me réunirai très cordialement avec eux. Mais quand ils ne s’assemblent pas dans le caractère de corps comme frères, j’agis sur le principe de ma responsabilité individuelle envers Dieu – je m’individualise. Si je juge utile de m’associer quelqu’un, comme Barnabas ou Silas (Paul choisit Silas), c’est bien, seulement je dois prendre garde comment je le fais. Je regarde comme de la dernière importance de maintenir la responsabilité individuelle, tout en servant dans les principes de l’unité et de la discipline. Si avec cela la responsabilité individuelle n’est pas reconnue, on a une petite Rome, et pire que Rome, parce que le cercle est plus restreint. Là où il y a beaucoup d’amour, il n’y a pas de difficulté. Si les frères qui ont un local, désirent qu’il ne serve que pour des réunions ayant le caractère de réunions du corps, comme je l’ai déjà dit, c’est bien, et j’admets la liberté pour l’Esprit d’édifier par qui il voudra ; mais la responsabilité de mon don personnel est entre moi et Christ, là où il ne s’exerce pas dans une réunion du corps : je n’ose pas faire l’abandon de ma responsabilité (malheur à moi si je le fais !), et nul ne peut s’immiscer là-dedans – ce serait s’immiscer dans la prérogative de Christ.

Dans l’assemblée, l’ordre de l’assemblée, ou Christ par l’Esprit dans cet ordre, est la chose suprême – hors de l’assemblée, j’agis sur le principe de ma propre responsabilité à l’égard du Seigneur. Si j’ai cinq talents, je ne suis pas nécessairement tenu de m’enfermer dans le cercle et la coopération de celui qui en a deux. Mais concurremment avec cela, j’admets pleinement et sans réserve tout droit de donner de pieux conseils, et tout exercice de la discipline quant aux erreurs et à l’inconduite. Également, vous ne sauriez empêcher un homme de prêcher seul, mais vous pouvez fort bien refuser de le reconnaître, l’avertir, et choses pareilles. J’attache toute l’importance possible à cette responsabilité individuelle (sauf toujours, je le dis encore, la juste discipline qui l’accompagne). Je ne voudrais pas être d’un corps où on y porterait atteinte ; je ne veux rien placer, car je ferais par là ce qu’a fait Rome, entre moi et Christ. Si les frères ne trouvent pas bon de me prêter leur local pour y exercer mon don sous cette responsabilité, je ne fais pas de résistance, ce n’est qu’une question de local, ou peut-être de convenance ; ils peuvent être à cet égard plus sages que moi. Cette question fut soulevée une fois à mon sujet à – . Je répondis selon ce que je viens d’exprimer, que si les frères ne trouvaient pas bon que je prêchasse sous ma responsabilité dans ce local, et qu’ils préférassent n’y tenir que des réunions ayant le caractère de réunions du corps, je n’avais rien à dire, et que je louerais un local : mais que, hors des réunions du corps, j’étais serviteur de Christ, et que je ne reconnaissais à personne le droit de s’immiscer dans cette responsabilité, sauf l’usage de la discipline si c’était nécessaire. La difficulté disparut comme il arrive toujours quand il y de la fidélité : quoique l’humilité seule puisse nous préserver du malheur de sortir d’une fosse pour tomber dans une autre.

Écho du témoignage, vol.4, p.296-298